

parlant de sexualité incluant plusieurs sexualités : hétéro, homo ou bi sexualité. D'expliquer la différence entre sexualité, identité sexuelle, genre et sexe. De désamorcer les a priori qui conduisent tous les jours des adolescents à traiter de "sales pédés" le moindre de leur camarade, qui si il s'avère homosexuel, ne l'oubliera jamais dans sa construction identitaire. Pourquoi n'y a-t-il rien dans les manuels scolaires sur l'histoire des minorités de ce pays, l'histoire des mouvements de femmes, d'immigrés et d'homosexuels ? Où est passée l'instruction civique qui, à défaut d'histoire, pourrait être repensée comme de l'instruction à la citoyenneté vivante et enseigne le principe d'égalité, non plus comme une valeur abstraite mais comme une valeur fondamentale, acquise avec des luttes et qui, lorsqu'elle n'est pas appliquée, opprime.

6) Soutenir les associations qui luttent contre l'homophobie et aux lignes téléphoniques d'aide aux victimes. Des structures comme le Centre gai et lesbien, SOS Homophobie ou la Ligne Azur remplissent des missions de service public irremplaçables en écoutant et accueillant chaque jour des victimes d'agressions homophobes. Pour cela, elles ne reçoivent aucune aide de l'Etat concernant ces missions. Résultat, certaines sont en très grandes difficultés financières et risquent de fermer.

7) Favoriser le développement d'études gaies et lesbiennes en France. Il existe déjà des séminaires de réflexion sur la question de l'identité sexuelle, de l'homosexualité et des genres à travers l'histoire. Mais, contrairement aux USA ou en Angleterre, ces productions ne sont pas reconnues par le monde universitaire et elles connaissent des difficultés pour être publiées. Il faut réfléchir aux moyens de subventionner des études, thèses et mémoires sur la question.

8) Créer un Observatoire chargé de coordonner des actions contre les discriminations et l'incitation à la haine.

Présent sommé de se justifier

A 14h30, vendredi 26 novembre, Jean Madiran, théoricien de la droite catholique traditionaliste, devait comparaître au Tribunal de Grande Instance de Paris (17e chambre) pour s'expliquer suite à la parution d'un dessin homophobe dans son journal, *Présent*.

En effet le 16 mars 1999, le quotidien publiait pour la énième fois un article contre sous le titre "la contre-attaque du lobby homosexuel". Le tout accompagné d'une caricature de Chard montrant deux hommes entrain de tendre les bars à un petit enfant en disant : "N'aie pas peur, tu vois bien qu'on te reçoit... à draps ouverts". Prochoix (Fonds de lutte contre l'homophobie) avait alors cherché à soutenir financièrement et logistiquement une



association représentative du mouvement homosexuel afin qu'elle puisse porter plainte pour diffamation. Le Centre gai et lesbien qui accueille 20 000 personnes par an et héberge une trentaine d'associations répondait à cette exigence.

La loi ne donnant pas la possibilité aux associations homosexuelles de se porter partie civile dans les cas de diffamation envers les homosexuels en général, l'attitude du tribunal était attendue avec impatience. Loin de rejeter la recevabilité du Centre gai et lesbien, la Cour a permis aux parties de plaider.

Interrogé par la juge, Jean Madiran a tenté d'expliquer que ce dessin n'était rien d'autre que l'expression du débat intellectuel, très vif au moment du PaCS, qu'il reflétaient une morale vieille de plusieurs milliers d'années. Morale au nom de laquelle, son journal proteste contre la "promotion de l'institutionnalisation de l'homosexualité". Lorsque la juge a insisté : "N'avez-vous pas le sentiment d'avoir dépassé les limites?" Il a répondu que ce n'était qu'une caricature, parmi d'autres. Moins violentes, selon lui, que celles que l'on produirait aujourd'hui sur le mariage "que l'on dit maintenant hétéro-sexuel". Enfin, sûr de son bon droit, Jean Madiran a rappelé que ce dessin ne visait aucun particulier et que ce que les homosexuels appelaient "homo-phobie" n'était pas à ce jour un délit.

S'exprimant juste après, Caroline Fourest,

présidente du Centre gai et lesbien, a commencé par dire qu'"elle n'avait décidément pas la même notion du débat intellectuel que monsieur Madiran", que ce dessin avait beaucoup choqué et ému autour d'elle. "Au Centre gai et lesbien, nous sommes tous les jours confrontés aux conséquences très concrètes de ce type de caricatures. Des pères et des mères homos à qui l'on retire la garde de leurs enfants parce que plane ce soupçon de pédophilie... à cause de ce genre de dessins !". Enfin, elle a dénoncé le flou juridique permettant à des publications comme *Présent* d'attaquer les homosexuels dans leur ensemble en toute impunité.

Avant que l'avocat de Jean Madiran, Me George-Paul Wagner (auteur d'un article dans *Présent* particulièrement homophobe et que notre avocate ne s'est pas privée de lire à la barre) ne plaide, Me Tricoire, avocate du Fonds de lutte contre l'homophobie a défendu la recevabilité du Centre gai et lesbien. Celle-ci étant l'une des principales associations pouvant se reconnaître dans le terme "lobby homosexuel". Sincèrement révoltée, elle a dénoncé l'amalgame entre pédophilie et homosexualité fait systématiquement par *Présent* comme relevant d'une démarche "paranoïaque" et "coupable" intolérable.

Loin de prôner l'irrecevabilité, le procureur de la République, Michel Lernoul, a estimé que si le CGL ne pouvait agir au nom des homosexuels en l'état actuel de la législation, il pouvait en revanche se sentir visé par le titre "lobby homosexuel" et donc être jugé recevable dans son action à l'encontre d'un dessin à l'évidence diffamatoire.

Dans la salle, de nombreux lecteurs de *Présent*, des personnalités anti-choix comme Xavier Dor (créateur des commandos anti-IVG) mais aussi des personnes qui blessés par un an de prosélytisme homophobe étaient venus écouter l'audience. À la sortie, tous avaient au moins en commun le sentiment qu'on ne pourrait plus jamais parler des homosexuels de la même manière après une telle journée.

Jugement le 7 janvier 2000